



Paris, le 3 juillet 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

UN REVENU DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN HAUSSE EN 2012 AVEC DE FORTES DISPARITES

La Commission des comptes de l'agriculture de la Nation s'est réunie le 3 juillet 2013 pour examiner la situation du revenu des exploitations agricoles en 2012 selon les spécialisations et les régions.

Après le redressement intervenu en 2010, **le revenu moyen des exploitations agricoles poursuit sa progression pour atteindre 38 300 euros par actif non salarié en 2012, son plus haut niveau depuis 25 ans.** Cette évolution découle en bonne partie des **bons résultats des grandes cultures et recouvre des situations contrastées selon les spécialisations productives et les régions.**

Les évolutions de prix favorables ont plus que compensé les reculs de certaines productions en volume pour les exploitations spécialisées dans le maraîchage et l'arboriculture, ainsi que pour les élevages porcins et avicoles (filrière ponte).

En viticulture, 2012 restera l'année de la plus faible récolte depuis 40 ans, dans quasiment tous les vignobles, en raison de conditions climatiques particulièrement défavorables à la vigne. La mobilisation des stocks dans un contexte de prix bien orientés vient soutenir le revenu annuel, qui risque tout de même d'atteindre son plus bas niveau depuis les années 2000

En viande, la situation des élevages bovins et ovins reste difficile, avec un niveau de revenu tout juste stable ou en baisse, et structurellement faible, inférieur de moitié au revenu moyen de l'ensemble des exploitations moyennes et grandes. **En bovins lait,** la baisse des volumes et des prix conjugué à la hausse du coût de l'alimentation entraîne **un repli du résultat moyen à un niveau légèrement inférieur à celui de 2010.**

Ces disparités se retrouvent dans les territoires en fonction de leurs spécialisations productives. La flambée des prix des céréales et des oléoprotéagineux tire le revenu des régions de grandes cultures (Centre, Ile-de-France, Picardie), mais pèse sur celui des régions d'élevage herbivore (Limousin, Auvergne). Les régions viticoles accusent différemment l'impact des mauvaises récoltes, selon le vignoble et le poids des autres productions régionales.

Stéphane LE FOLL a indiqué : L'accord qui vient d'être obtenu sur le cadre de la future PAC 2014-2020 offre précisément des mécanismes et des instruments qui seront mobilisés au niveau national pour réduire les écarts de revenu et garantir leur stabilité, dans des modalités à définir en concertation avec les acteurs du monde agricole ».

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr